

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 MARS 2019 à 18 H 00

PRESENTS : BERGET M. TURCO M. DEMEZ Y. RUCHON I. PEYSSON F. RICOU A. BONVIN C. BOUDON M. LERT D. VEILLY D. LAURENT C. BELOTTI L. CARANDANTE S.

EXCUSES : PASCOTTO T. procuration à DEMEZ Y. - MARRES D. procuration à BOUDON M.- BOUZIGUES M. à RUCHON I. - OBELISCO D. procuration à PEYSSON F.

ABSENTS : RIPERT J. GAUTHIER B.

La séance débute à 18h12

A été nommé (e) secrétaire : Christine LAURENT

Validation du compte rendu de la séance du 28 février 2019

DIVERS

• **Mutualisation actions enfance jeunesse avec St Paul**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une entente intercommunale afin de mutualiser les ALSH des communes de Tulette et St Paul Trois Châteaux avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochegude, Saint Restitut, Suze la Rousse et Solérieux. La convention est établie pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois, à compter du 1^{er} avril 2019.

Le règlement intérieur afférent à ce service est adopté. La commune met à disposition les locaux situés à l'immeuble du Pôle enfance pour permettre le déroulement des activités.

Par ailleurs, la commune met également à disposition un agent qui assurera le service de la cantine pendant les périodes d'ouverture du centre de loisirs de Tulette.

Mesdames BERGET, TURCO et BELOTTI sont élues à bulletin secret pour faire partie de la commission spéciale dans le cadre de la conférence intercommunale.

• **Convention gestion du RAM avec l'E.P.A. de St Paul**

La convention d'entente établie entre la commune de TULETTE et l'EPA « maison de l'enfance » à Saint Paul Trois Châteaux » est adoptée à l'unanimité. Elle consiste à la reprise de la gestion administrative du relais d'assistantes maternelles pour la période du 1er avril au 31 décembre 2019 par l'EPA de St Paul Trois Châteaux.

FINANCES

• **BUDGET ANNEXE – SERVICE DU POLE ENFANCE - Compte administratif et de gestion 2018 – budget 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- Le compte administratif dressé par le Maire.
- Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- L'affectation de résultats de l'année 2018 sur le budget 2019
- Le budget 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	REALISE
Fonctionnement	
- dépenses	263 473,87
- recettes	281 059.54
Résultat : excédent	17 585.67
Investissement	
- dépenses	2 186.22
- recettes	12 892.80
Résultat : excédent	10 706.58
RESULTAT GLOBAL : 28 292.25	

Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement : 17 585.67 €

Excédent d'investissement : 10 706.58 €

Les résultats sont donc ainsi affectés :

⇒ Affectation en section d'investissement : néant

⇒ Report en section de fonctionnement : 17 585.67 €

Budget 2019

Les montants sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 59 559€
- Section d'investissement : 11 624€

- **Demande de subvention au Conseil Départemental :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil départementale de la Drôme pour la réfection de la partie Nord du chemin Voulaby d'un 9425.00€ HT pour laquelle une subvention de 40% pourrait être attribué.

- **Règlement Intérieur de la cantine**

La modification du règlement intérieur de la cantine est approuvée à l'unanimité. Il consiste à permettre de créditer le compte des familles en cas d'absence imprévisible d'enseignants.

- **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT- Comptes administratifs et de gestion 2018 – affectation des résultats**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- Le compte administratif dressé par le Maire.
- Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- L'affectation de résultats de l'année 2018 sur le budget 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	REALISE	RESTES A REALISER	TOTAUX
Fonctionnement			
- dépenses (a)	79 018,36		79 018,36
- recettes (b)	335 308,75		335 308,75
Résultat (b)-(a)	+ 256 290,39		+ 256 290,39
Investissement			
- dépenses (c)	257 621,48		257 621,48
- recettes (d)	271 405,78		271 405,78
Résultat (d)-(c)	+ 13 784,30	0	+ 13 784,30
RESULTAT GLOBAL : excédent de 270 074,69 €			

Affectation des résultats :

Les résultats sont donc ainsi affectés :

⇒ Affectation en section d'investissement : 0.00€

⇒ Report en section de fonctionnement : 256 290.39€

Amortissements 2018 :

- Dépenses :
 - 41 940.00 € de matériel sur 15 ans
- Recettes :
 - Néant

Frais de gestion 2019 :

Le service assainissement versera au budget communal pour 2019 une participation 8 500 € correspondant aux frais de gestion.

BUDGET 2019

Les montants sont les suivants :

- Fonctionnement : 325 000 €
- Investissement : 71 500 €

• BUDGET PRINCIPAL-Compte administratif et de gestion 2018 – affectation des résultats

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- Le compte administratif de la commune
- Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- L'affectation de résultats de l'année 2018 sur le budget 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	REALISE	RESTES A REALISER	TOTAUX
Fonctionnement			
- dépenses (a)	1 579 137,00		1 579 137,00
- recettes (b)	2 427 833,25		2 427 833,25
Résultat (b)-(a)	+ 848 696,25		+ 848 696,25
Investissement			
- dépenses (c)	1 003 392,36	159 100,00	1 162 492,36
- recettes (d)	510 171,85	124 650,00	634 821,85
Résultat (d)-(c)	- 493 220,51	- 34 450,00	- 527 670,51
RESULTAT GLOBAL excédent de 321 025,74 €			

Affectation des résultats

Les résultats sont donc ainsi affectés :

⇒ Affectation en section d'investissement : 530 000.00 €

⇒ Report en section de fonctionnement : 318 696.25 €

- **Acquisition de terrain pour la création d'un bassin de rétention**

A 10 voix POUR et 7 abstentions les membres du conseil municipal acceptent d'autoriser Mme le Maire à engager les démarches en vue de l'acquisition du terrain et à signer le compromis de vente de la parcelle B 388 d'une surface de 9 265m² avec M. Pierre BERARD pour un montant de 15 000€. L'objectif du projet est de réaliser un bassin de rétention dans le but, in fine, de permettre entre autres de réduire l'arrivée d'eaux claires parasites à la station d'épuration par la déconnexion des eaux pluviales avec le système d'assainissement de la commune et de protéger le centre-ville.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Mise en place garderie municipale les matins et soirs,**

En raison de la mise en place d'une convention d'entente de mutualisation des ALSH « loisirs au vent » de Tulette et « Rubis' Cube » de St Paul pour l'organisation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement, le conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la gestion de la garderie périscolaire (matins et après-midi scolaires) à compter du 1er avril 2019.

Un tarif unique par enfant de 2 € le matin et 3 € l'après-midi a été voté.

Le règlement intérieur découlant de cette nouvelle prestation a été validé ; il regroupe donc désormais la garderie du mercredi avec celle des matins et après-midi scolaires.

Par ailleurs, la modification de l'acte constitutif de la régie ainsi que le regroupement avec celle de la garderie extrascolaire du mercredi et de la cantine ont été approuvés.

PERSONNEL COMMUNAL

- **Création poste adjoint administratif principal 2ème classe**

En raison du prochain départ à la retraite d'un agent du service administratif, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps plein à compter du 01/05/2019

DECISIONS DU MAIRE

- **N°4-2019 du 2 mars 2019** : SUEZ ORGANIQUE : Contrat de prestation pour l'enlèvement, le traitement et le transport des boues à la station d'épuration pour 3 ans pour un montant de 40 200€ HT soit 44 220€ TTC sur la durée du marché.
- **N°5-2019 du 2 mars 2019** : EURYECE (avenant n°2) - Le délai est prorogé de 6 mois, soit jusqu'au 5 septembre 2019, et le montant du est modifié et porté de 69 931.25€ HT à 76 468.70€ HT soit un montant de 91 762.44€ TTC.
- **N°6-2019 du 14 mars 2019** : information des marchés à procédure adaptée conclus du 1^{er} décembre au 13 mars 2019.
- **N°7-2019 du 14 mars 2019** : GROUPAMA Acceptation d'un dédommagement relatif à un litige funéraire pour un montant de 765.00€.
- **N°8-2019 du 14 mars 2019** : DT FLUIDES : contrat d'entretien de l'installation de climatisation et du chauffe-eau-gaz de la piscine pour un montant de 1 115€ HT soit 1 386€ TTC.

- **N°9-2019 du 14 mars 2019** : CHARVET LA MURE BIANCO : rattachement de la chaudière de la cantine au contrat d'entretien existant conclu en juin 2015 pour une durée de 5 ans. Le montant de l'opération est de 174.58€ HT soit 209.49€ TTC ce qui porte le montant global à 746.90€ HT soit 896.27€ TTC.
- **N°10-2019 du 14 mars 2019** : CERES CONTROL : contrat pour un contrôle annuel des aires de jeux et d'équipements sportifs pour un montant de 375.88€ HT soit 451.06€ TTC pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09

Le Maire,
Marcelle BERGET



